



Separation de bien contrat de mariage

Par ambre67

Bonjour,

J'ai besoin d'être éclairé sur un point de succession en cas de Décès de mon époux.

En 2016, je me suis marié, nous avons établi un contrat de mariage de séparation de biens. Mon époux est propriétaire de sa maison. Afin de me mettre à l'abri il a fait un testament qui stipule qu'il me déshérite du 1/5 de la propriété et me laisser la gratuité de la maison à ma guise, afin que ses enfants ne puissent pas la vendre ou m'expulser après les 1 an l'égal. (Nous n'avons pas d'enfant en commun).

Mon époux va percevoir une grosse somme d'argent dû à un licenciement économique, cette somme sera placée. En cas de décès de mon époux, ai-je le droit à 1/4 de celle-ci ?

Concernant véhicules, motos, comment cela se passe t'il ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

Par yapasdequoi

doublon avec

<https://www.forum-juridique.net/famille/succession/notaire/contrat-de-mariage-separation-de-bien-t50759.html>